

pauvres navigateurs qui font un travail si pénible et gagnent leur vie au prix de tant de misères et de sacrifices.

Je suis convaincu que si le gouvernement se donnait le trouble d'envoyer sur les lieux un ingénieur qui constaterait les besoins de la localité, au lieu de s'en rapporter à une personne qui fait les plans dans son bureau, je suis convaincu, dis-je, que l'honorable ministre ordonnerait non seulement la continuation du quai commencé, mais qu'il ferait faire une jetée à l'Île Brulée, qui se trouve en face de Kamouraska, ce qui permettrait aux bateaux à vapeur de la compagnie du Saguenay d'avoir une ligne régulière entre Kamouraska, la Malbaie et Québec.

Je suis certain que tous les faits que je viens de mentionner, seront corroborés par l'honorable député de Charlevoix (M. Cimon) qui connaît le commerce considérable qui se fait entre le comté de Charlevoix qu'il représente, et celui de Kamouraska.

J'ose espérer, M. l'Orateur, que le gouvernement pendra cette question en sa sérieuse considération, et qu'il fera compléter les travaux dont je viens de parler.

Sir HECTOR LANGEVIN : En réponse à l'honorable député, je dois dire d'abord qu'il n'y a pas d'objection à accorder sa motion. Personne ne peut trouver à redire non plus à la forme ni à la manière dont l'honorable député a présenté cette motion à la Chambre. Quant aux contrats dont il parle, en règle générale, il est mieux de demander des soumissions et d'accorder les contrats d'après ces soumissions ; mais il y a des circonstances où il est préférable, et où, je pourrais dire, il n'est pas possible de demander des soumissions. Ainsi, quand il s'agit d'une partie d'ouvrage qui est mal construit ou qui est vieux, ou encore quand il s'agit de relever un ouvrage tombé, il est toujours difficile de donner des spécifications suffisantes pour qu'un entrepreneur puisse faire une soumission et ne pas y perdre d'argent, ou bien, il demandera un prix beaucoup trop élevé. Dans ces cas-là, le département des Travaux Publics préfère donner le travail à faire à la journée. Quant à l'extension dont l'honorable député parle, si le gouvernement se décide à faire cet ouvrage, je suis bien convaincu qu'il sera préférable de le faire faire par entreprise que de le faire faire à la journée.

La motion est adoptée.

#### MARCHANDISES AMÉRICAINES EN ENTREPOT.

M. LAURIER : Je demande—

Copie de tous arrêtés du conseil, ou ministériels, empêchant les navires américains de transporter du fret, en entrepôt, des ports américains à Victoria, C.-A., ou aucun autre port canadien, et copie de tous arrêtés du conseil, ou ministériels, révoquant les précédents.

M. BOWELL : Je me permettrai de suggérer à l'honorable député, s'il désire obtenir des renseignements complets, comme il le désire, sans doute, qu'il ajoute les mots : " et la correspondance se rapportant à ce sujet." Je crois que la correspondance devrait accompagner les arrêtés ministériels, bien qu'il puisse arriver que je ne sois pas en état de produire maintenant toute cette correspondance. J'ai reçu, ce matin, des lettres importantes, relativement à cette question et je produirai toute la correspondance que nous avons ; subseqüemment, nous serons heureux de produire ce qu'il en restera.

M. LAURIER : Dois-je comprendre que mon honorable ami propose un amendement ?

M. BOWELL : Je demande à l'honorable député d'ajouter ces mots et, en même temps, je lui annonce qu'il me sera impossible de produire à présent toute la correspondance.

M. LAURIER : La question est-elle à l'étude ?

M. BOWELL : Non ; mais la correspondance se continue.

La motion, telle qu'amendée, est adoptée.

#### RÉCLAMATIONS DES MÉTIS.

M. LAURIER : Je demande—

Copie de toutes résolutions de l'Assemblée législative des territoires du Nord-Ouest, concernant le règlement des réclamations des Métis.

Je crois savoir que l'Assemblée du Nord-Ouest a fait des représentations importantes au gouvernement, relativement aux réclamations des Métis. Je n'ai vu la chose que dans les journaux et je ne suis pas en état de parler de ces réclamations, mais j'aimerais avoir ces renseignements le plus tôt possible.

Sir JOHN A. MACDONALD : Ils seront produits immédiatement.

La motion est adoptée.

#### SERVICE DE LA MALLE TRANSATLANTIQUE.

M. LAURIER : Je demande—

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, ou aucun des ministères, et les Messieurs Anderson, ou autres, au sujet du service de la malle transatlantique.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je demanderai à mon honorable ami de suspendre sa motion pour le moment. La correspondance est très volumineuse, et le contrat accorde un certain délai pendant lequel la compagnie pourra en demander l'annulation. Le contrat a été annulé à la demande de la compagnie, et le gouvernement s'efforce maintenant d'avoir une autre ligne rapide sur l'Atlantique. Il ne serait pas prudent de produire à présent la correspondance échangée avec les MM. Anderson, car ce serait donner à d'autres des renseignements qu'il n'est pas de l'intérêt du gouvernement de donner.

La motion est suspendue.

#### BANQUE DU HAUT-CANADA.

M. McMULLEN : Je demande—

État indiquant les terres vendues et les sommes résultant de leur vente ainsi que toutes sommes d'argent provenant d'autres sources réalisées par Clark Gamble, agissant pour la Couronne dans l'affaire de la Banque du Haut-Canada ; aussi les paiements qu'il a effectués en rapport avec la dite Banque et à qui il les a faits.

Je désire déclarer que je ne jette pas de louche sur la position et l'honneur des personnes qui se sont occupées de la liquidation des affaires de la Banque du Haut-Canada, mais un homme qui est, je crois, quelque peu intéressé à la chose, m'a prié de demander cet état. Je ne veux pas qu'il soit compris que je fais d'insinuations contre personne.

La motion est adoptée.

#### COMMISSAIRES CANADIENS À L'ÉTRANGER.

M. McMULLEN : Je demande qu'il soit émis un ordre de la chambre pour un état donnant les